



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2014.  
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— En prévision du colloque annuel et de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui se tiendront les 12, 13 et 14 juin à Québec, le Conseil des commissaires a désigné six de ses membres qui participeront à ce colloque et agiront à titre de délégués à l'assemblée générale.

— Le Conseil a autorisé la tenue d'une consultation sur une nouvelle *Politique relative à la perception des créances*.

La date de retour de consultation a été fixée au 13 mai 2014 à minuit. Le Conseil adoptera la version finale de cette politique lors de sa séance du 3 juin 2014.

— Le Conseil a résolu de fixer comme suit le montant des frais de surveillance des dîneurs à exiger des parents pour l'année scolaire 2014-2015 :

- » Service de base pour un dîneur régulier au primaire : 250 \$ pour l'année;
- » Service avec modalités particulières d'encadrement pour un dîneur régulier au primaire : maximum de 525 \$ pour l'année;
- » Surveillance d'un dîneur occasionnel au primaire :

maximum de 3,85 \$ par jour;

- » Surveillance d'un dîneur au secondaire : 56 \$ pour l'année.

Ces hausses s'expliquent, notamment, par les hausses de salaire du personnel affecté au service aux dîneurs, telles qu'établies à la convention collective du personnel de soutien. Il est prévu que le service aux dîneurs doit s'autofinancer.

— Le Conseil a modifié une résolution adoptée en février 2011 et a résolu de procéder à un échange de terrains avec la Ville de Contrecoeur, concernant notamment le terrain sur lequel la construction d'une nouvelle école primaire est présentement en cours dans cette ville.

— Le Conseil a résolu de convenir d'une entente avec la Ville de Contrecoeur afin de procéder conjointement à la construction d'un stationnement mitoyen qui desservira à la fois la nouvelle école primaire présentement en construction et de nouveaux espaces récréatifs aménagés par la Ville de Contrecoeur.

Cette décision conjointe de la Commission scolaire et de la ville permettra de réduire les

impacts environnementaux liés à l'aménagement d'une école et d'un pôle récréatif d'importance.